

## REGLEMENT INTERIEUR

- Respecter l'éthique et le code moral du judo, les lieux, les équipements, les horaires et les personnes.
- Être assidu aux cours
- Avoir en sa possession une paire de zoori, tatane ou crocks pour les déplacements hors tatami
- Respect les règles élémentaires de propreté et d'hygiène (toute maladie pouvant être transmise par contact doit être signalée.
- Les enfants mineurs sont sous la responsabilité des parents en dehors des cours.
- Afin de faciliter l'enseignement de notre discipline, nous demandons aux accompagnants de ne pas rester dans la salle le temps des cours (hors période d'essai).
- L'obtention de la licence est subordonnée à la présentation d'un certificat médical et au règlement de la cotisation club.
- La cotisation annuelle pourra être réglée en 4 fois sur le 1<sup>er</sup> trimestre, les chèques seront remis à l'inscription.
- Toute année commencée est due.
- Les représentants légaux des licenciés de moins de 16 ans ont droit de vote lors des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires si à jour de leurs cotisations.
- La non-observation du règlement peut entraîner l'exclusion définitive ou temporaire de l'élève.
- Le professeur et les membres du bureau sont habilités à prendre toutes mesures disciplinaires afin de garantir la sérénité des cours dans le respect de l'esprit du judo.